Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260123-2026_01_02-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 10

Pouvoirs : Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 14 janvier 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 14 janvier 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 21 janvier 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 17 décembre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-01-02

Objet : Participation financière au Lieu d'Accueil Enfants Parents « Tricotin » - 2026

Vu la demande par mail en date du 20 décembre 2025 de l'association Tricotin sollicitant une participation financière de la Commune d'Évran au nouveau Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) situé dans les locaux de « L'Éprouvette » à Saint André des Eaux ;

Considérant que le LAEP est un espace de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs jeunes enfants, âgés de zéro à six ans, que les familles sont reçues par des professionnels ou des bénévoles formés à l'écoute et présents tout au long de la séance pour accueillir les enfants et les adultes dans un cadre sécurisé et convivial et que l'accès au lieu est libre, gratuit et sans inscription préalable ;

Considérant que le LAEP permet de :

- ✓ mettre à disposition des jeux constituant des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants,
- ✓ préparer l'enfant à la vie en collectivité, en crèche ou à l'école, en accompagnant la séparation avec les parents,
- ✓ favoriser les échanges entre parents aux étapes importantes de la vie de l'enfant,
- ✓ délivrer conseils et informations sur l'éducation et la santé des enfants ;

Considérant que le projet d'ouvrir un nouveau LAEP à Saint André des Eaux a été validé par la CAF et Dinan Agglomération ;

Considérant que Dinan Agglomération participe financièrement au projet à hauteur de 2 100 € et qu'il reste 1 600 € à financer ;

Vu les participations financières demandées aux communes du secteur :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260123-2026_01_02-DE

Communes	Nombres habitants	% Pourcentage	Répartition financement LAEP - nb d'habitant	Répartition financement nb de communes
St Judoce	590	8,35%	133,65 €	200,00 €
Le Qiuou	354	5,01%	80,19 €	200,00 €
ST andré	409	5,79%	92,65 €	200,00 €
Evran	1787	25,30%	404,81 €	200,00 €
ST juvat	680	9,63%	154,04 €	200,00 €
Les champs Géraux	1070	15,15%	242,39 €	200,00 €
Plouasne	1894	26,82%	429,05 €	200,00 €
Tréfumel	279	3,95%	63,20 €	200,00 €
TOTAL	7063	100,00%	1 600,00 €	1 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de participer financièrement au LAEP Tricotin à hauteur de 150 € pour l'année 2026,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'Association Tricotin ainsi qu'au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 22 janvier 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Caroline GAIGNOT,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire